



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

N°2025.04

ENVIRONNEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 6 mars 2025, à dix-huit heures quarante-quatre, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 25 février 2025, se sont réunis à la salle des fêtes de Serbonnes (20 rue du Mal Leclerc à Serbonnes), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

**En exercice : 38**

**Présents : 28**

**Votants : 33**

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Gesserand (Perceneige), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Chislard, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Piète, Cochennec Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf);

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Pitou (Sergines), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemannoche), Coutouly (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

**Pouvoirs :** Mme Desserey à M. Chislard, M. Pitou à Mme Aubert, Mme Bardeau C. à M. Bardeau, M. Goglins à M. Bourreau, Mme Coutouly à Mme Cochennec ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

#### **Objet Attribution du marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une véloroute de Villenavotte jusqu'à Vinneuf**

##### **Le Conseil communautaire vu,**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,
- le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,
- l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication 19 décembre 2025, et fixant au 21 janvier 2025, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une véloroute de Villenavotte jusqu'à Vinneuf,
- l'avis de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 07 février 2025, à Pont sur Yonne dans les locaux de la Communauté de communes Yonne Nord ;

**Considérant,** la présentation du projet la réalisation des travaux d'aménagement d'une véloroute de Villenavotte jusqu'à Vinneuf, à l'occasion du Conseil communautaire du 6 mars 2025.

Il est rappelé que la véloroute ainsi considérée, encore dénommée voie verte, a pour objet de constituer au bord de l'Yonne le dernier tronçon reliant l'île de France à la Bourgogne. Cette voie présente un attrait touristique considérable pour le développement futur des activités de loisirs, de tourisme et économiques du territoire et devenir un équipement déterminant de l'identité de la communauté de Communes Yonne Nord.

##### **Entendu l'exposé des motifs,**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** l'avis de commission d'appel d'offres, en date du 07 février 2025, et d'attribuer le marché de réalisation des travaux d'aménagement d'une véloroute de Villenavotte jusqu'à Vinneuf à l'entreprise classée en 1ère position, entreprise la mieux disante, conformément au procès-verbal de la Commission d'appel d'Offres.

L'entreprise retenue est la société : COLAS -L'offre retenue est la solution de base + PSE pour un montant forfaitaire des travaux de 2 301 914,57 € HT soit 2 762 297,48 € TTC.

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance Olivier MARTIN



le Président, Thierry SPAHN

